



## **Interventions précoces intensives (IPI) auprès d'enfants atteints d'autisme infantile; rapport final du troisième groupe de travail concernant le modèle de financement; prochaines étapes: décision**

### **Considérations du Secrétariat général**

- 1 Par une lettre datée du 17 octobre 2018, le chef du Département fédéral de l'Intérieur (DFI) s'est adressé à la CDIP, à la CDS et à la CDAS pour leur demander de participer, au sein d'un groupe de travail et en collaboration avec l'OFAS, à la mise au point d'un modèle de résultats, d'un modèle de programme et d'un modèle de coûts pour les programmes d'interventions précoces intensives (IPI) destinés aux enfants atteints d'autisme infantile.
- 2 Le Secrétariat général de la CDAS a alors élaboré une proposition de marche à suivre pour le projet IPI. Cette proposition, qui prévoit que la Confédération fixe au préalable les bases servant à décrire les processus standardisés et les objectifs d'efficacité, a été jugée adéquate lors d'une séance ayant réuni le 13 décembre 2018 les secrétariats généraux de la CDIP et de la CDS et des représentants de l'OFAS. La marche à suivre proposée permet aussi aux trois conférences concernées de prendre connaissance des résultats intermédiaires avant de décider de la suite du projet.
- 3 Lors de sa séance du 9 janvier 2019, le Comité a approuvé la marche à suivre proposée à la condition que la CDAS et la CDS soient également disposées à coopérer. Il a de plus chargé le Secrétariat général de désigner les représentants devant constituer la délégation de la CDIP dans les groupes de travail prévus.
- 4 Dans l'intervalle, le rapport final du troisième et dernier groupe de travail sur le modèle de financement est disponible. Après l'acceptation de ce rapport, les trois conférences intercantionales devront décider de la mise en œuvre du modèle de financement.
- 5 Le Secrétariat général a étudié le rapport et conclut que le modèle de financement proposé sous la forme d'une *Tâche commune RPT* est pragmatique et permet d'atteindre les objectifs fixés. Les cantons conservent leur autonomie dans l'organisation de leurs offres IFI. Pour bénéficier du soutien de la Confédération, chaque canton négocie une convention-programme avec l'OFAS/DFI. Il est proposé qu'une conférence intercantonale, mandatée par les deux autres conférences, négocie avec la Confédération une convention-programme-cadre basée sur les éléments de référence suivants:
  - 5a standards des offres IPI (par ex. nombre d'heures par semaine, qualification du personnel)
  - 5b effets escomptés des IPI
  - 5c montant du forfait pour les mesures médicales (contribution de la Confédération)
  - 5d gestion du registre de monitoring.
- 6 Les secrétariats des deux autres conférences (CDAS, CDS) soutiennent la proposition que la CDIP prenne la direction du dossier, si le projet passe en phase de mise en œuvre.

- 7 Lors de sa séance du 5 mai 2022, le Comité a approuvé la proposition du Secrétariat général, sous réserve que la CDS et la CDAS adhèrent elles aussi à la variante 1 du modèle de financement et à la démarche proposée.
- 8 Depuis, la CDS et la CDAS ont approuvé la variante 1 et le modèle de financement proposé.
- 9 Par lettre du 17 mai 2022, l'OFAS a fait savoir aux trois conférences que le chef du DFI soutenait lui aussi la proposition du groupe d'accompagnement et qu'à ses yeux également, la variante 1 (Tâche commune RPT) était la plus prometteuse.

#### **Décision de l'Assemblée plénière**

- 1 L'Assemblée plénière prend connaissance du rapport final du troisième groupe de travail concernant le modèle de financement et autorise sa publication.
- 2 La CDIP reprend la direction du projet.
- 3 La phase de mise en œuvre du modèle de financement *Tâche commune RPT* est entamée, et la secrétaire générale, chargée de la conduite des négociations.

Berne, le 23 juin 2022

#### **Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique**

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier  
Secrétaire générale

Annexe:

- *Interventions précoces intensives auprès d'enfants atteints d'autisme infantile: Développement de modèles de financement*, rapport final du projet IPI, phase 3 [\[lien\]](#)

Notification:

- Membre de la conférence
- CDAS
- CDS

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

320-3.18 ReF/cb